

Association :

NOM (à compléter)

Adresse du siège sociale :

(à compléter)

Adresse de gestion :

(à compléter)

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du (à compléter)

à **(à compléter)**, les fondateurs de *l'association* **NOM ASSOCIATION** se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations, lieu **(à compléter)**.

Sont Présents :

(à compléter nom prénom adresse ai moins 6 personnes physique ne jamais indiquer madame ou monsieur)

L'assemblée générale désigne **X** en qualité de président de séance et **X** en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation. Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant : -présentation du projet de constitution de l'association ; -présentation du projet de statuts ;

-adoption des statuts ;

-désignation des premiers membres du conseil ;

-reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ; -pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Le président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée qui précise le but de l'association :

à compléter:

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

« nom prénom adresse profession, Président »

« nom prénom adresse profession, Vice-Président »

« nom prénom adresse profession, Retraité, Secrétaire »

« nom prénom adresse profession, Trésorier »

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au plus tard le 1^{er} trimestre de chaque année.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature

Au moins deux membres du bureau avec nom et prénom